



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre du mois d'Octobre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CAMEL Jean-Jacques, Maire**.

Présents : MM. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, M. Thierry SARDA, M. Francis BOPP, Mme Marie-Hélène HERNANDEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Claude BUSTO, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE,

Excusés : Mme Josette SABATA, (procuration à Mme E ALLEMANY), M. Alain POUMES (procuration à G ROUBIO), Mme Nicole EININGER (procuration à JJ CAMEL)

Absents : M. Sébastien ROSSI, M. Robert SUBIAS

Mme Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Monsieur le Maire présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2017, qui est adopté à l'unanimité.

TRESOR PUBLIC : M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture annoncée de la Perception au 01/01/2018. Malgré l'avis défavorable de M. le Préfet, il semblerait que la décision soit déjà actée. Afin de ne pas soustraire les administrés à la totalité du service, un compromis pourrait être trouvé par la présence sur le territoire de la Maison des Services au Public. En effet, la présence ponctuelle du Trésor Public pourrait être formalisée dans une convention qui sera annexée au Schéma Départemental d'Accessibilité et d'Amélioration des Services Publics dont la validité est de 6 ans.

T.A.P. : Les activités périscolaires sont reconduites pour l'année scolaire 2017-2018. A ce titre, les associations intervenantes recevront, au trimestre, une subvention de fonctionnement.

Vote : Accord à l'unanimité.

CITY PARK : Après avoir obtenu des financements du Département et de la Région, nous sommes toujours dans l'attente de recevoir la subvention de la Fédération Française de Football. Les travaux de réalisation sont prévus en 2018.

INTERCOMMUNALITE : Le GAL de l'ouest Audois lance un projet de « tiers-lieu » pour l'installation d'un espace de travail partagé. Une enquête est à réaliser sur la commune afin de définir les besoins.

MAISON COMMUNALE : Une étude doit être menée afin de revoir la destination des locaux de l'ancienne « Maison Communale ». Les contraintes d'accessibilité seront déterminantes pour les choix de requalification. Après consultation, M. Pierre CATHALA, Architecte, est chargée de ce dossier.

Vote : Accord à l'unanimité.

LABELLISATION : La commune a participé pour la 1^{ère} année au concours « Aude Fleurie » et a obtenu un diplôme d'encouragement.

La labellisation de la commune a été obtenue pour l'activité « Lire et faire Lire ».

Vote : Accord à l'unanimité.

TARIFS TRANSPORTS : Les tarifs des transports « piscine » sont déterminés pour l'année scolaire 2017-2018 (forfait de 700 € et 1100 €)

Vote : Accord à l'unanimité.

TARIF « JARDIN DU SOUVENIR » : Le tarif pour la dispersion des cendres est voté à l'unanimité pour un tarif de 40 €.

Vote : Accord à l'unanimité.

RIFSEEP : Les textes pour la mise en place du RIFSEEP pour les Services Techniques de la catégorie C sont parus, une délibération, pour permettre son application, sera prise à cet effet.

Vote : Accord à l'unanimité.

EHPAD « Les Figères » : Les travaux de rénovation sont en cours pour un montant avoisinant les 200 000 €.

LICENCE : Une ordonnance du Tribunal de Commerce autorise la commune à se porter acquéreur de la licence du café. Maître FERRAND représentera la commune pour cette acquisition.

Vote : Accord à l'unanimité.

CAUE : Une cotisation est sollicitée soit 0.20 €/habitants. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : Accord à l'unanimité.

CASERNE DES POMPIERS : La rétrocession du terrain de la caserne doit être actée à l'étude de Maître BENEDETTI.

CLASSE ULIS : Une classe ULIS a ouvert à la rentrée 2017-2018. L'institutrice, nommée pour occuper ce poste, a engagé fortuitement des sommes pour équiper cette classe spécifique. Le Maire sollicite à titre exceptionnel le remboursement de ces sommes au vu des factures. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : Accord à l'unanimité

R.D. 6113 : Le projet de rénovation de la traversée du village peut être envisagé dès 2018. Au préalable, des études devront être lancées afin de faire un bilan sur l'état des réseaux (eau, électricité, égout) soit auprès de CARCASSONNE AGGLO et du SYADEN.

CLASSEMENT VOIRIE : Afin de rectifier la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal, déterminant en partie la dotation globale de fonctionnement des communes, une délibération sera prise afin de classer certaines voies.

MOTION DE CARCASSONNE AGGLO : La motion de CARCASSONNE AGGLO afférente à la suppression des emplois aidés sera prise à l'identique par délibération.

Vote : Accord à l'unanimité

Séance levée à 20 h 00